



# BULLETIN OFFICIEL

De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

Rédacteur en chef : **Léon MAYET**

**EN 1894**

Directeur : **Léon FOURNIER**

## ABONNEMENTS

|                               | SIX MOIS | UN AN |
|-------------------------------|----------|-------|
| France.....                   | 4 fr.    | 8 fr. |
| Etranger (union postale)..... | 5 »      | 9 »   |

## JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraissant le Jeudi.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 14, rue Confort — LYON

## ANNONCES

|                    |      |
|--------------------|------|
| La ligne .....     | » 50 |
| Réclames .....     | 1 »  |
| Faits Divers ..... | 2 »  |

SOMMAIRE : Chronique hebdomadaire. — Partie officielle : Circulaire du groupe II : Economie sociale. — La Propagande, circulaire du groupe III : Colonies. — Partie non officielle : l'Exposition de Lyon et la Presse étrangère. — Les Congrès : Institutions de Prévoyance. — Etat des travaux de l'Exposition. — L'Exposition de Lyon et la Presse parisienne. — Concessions dans l'enceinte de l'Exposition : Règlement. — Petites nouvelles de l'Exposition. — Les appareils d'éclairage Adolphe Seigle. — Bulletin financier.

## CHRONIQUE

### HEBDOMADAIRE



Nous sommes encore dans la période de préparation pour notre chère Exposition de 1894 ; le travail se poursuit silencieusement, qui dans quelques mois donnera d'incomparables résultats. Pour le moment, il ne prête guère à des sujets de chronique. Une revue sommaire, sans conclusions, de ce qui se passe, sera plutôt aujourd'hui de circonstance.

\*\*\*

Les circulaires que les différents groupes du Comité d'organisation et de patronage ont lancées portent d'excellents fruits ; elles ont témoigné de ce caractère d'intérêt général que l'appui de l'opinion publique donne à l'Exposition. Les emplacements sous la grande coupole s'enlèvent rapidement, et dans le Parc, il ne restera bientôt plus de places disponibles.

Le groupe des Beaux-Arts reçoit des adhésions de toutes parts, de France et de l'étranger.

Dans le groupe II, la Commission des Congrès avec la collaboration de M. Francisque Sabran, pour l'assistance publique, poursuit activement une œuvre utile.

Le groupe III des colonies, lance une nouvelle circulaire aux commerçants et producteurs de nos possessions extérieures. On en trouvera le texte plus loin.

Le groupe IV, que préside M. Poirier, l'aimable inspecteur d'Académie, est maintenant doté de crédits qui lui permettent de lancer des invitations jusqu'à aujourd'hui retardées. Une besogne très lourde lui incombe ; il lui faut réparer le temps perdu, mais ce sera facile avec le dévouement et l'activité des membres qui composent son bureau.

Dans le groupe V, l'œuvre capitale, la monographie de la soie n'attend plus qu'une délibération de l'administration municipale pour entrer dans la période d'exécution. Espérons que la

délibération ne se fera pas attendre trop longtemps.

Le groupe VI, est en train de tenter de pressantes démarches pour que la bijouterie lyonnaise soit représentée dans tout son éclat, par une Exposition collective. Elle serait facilitée par des crédits spéciaux ; il n'est pas douteux que la bijouterie et la joaillerie de notre ville ne fassent un effort sérieux. Elles auront à l'Exposition, venus de Paris ou d'ailleurs, des concurrents à leur taille. C'est une raison de plus pour elles de paraître au combat.

Les groupes VII, VIII et IX sont comme les peuples heureux. En bonne voie dès le début, ils ont continué dans le même chemin, grâce à la sage et active direction de leurs présidents, MM. Marchegay, Mangini et Marius Duc, et de présidents de classe comme MM. Faurax et Ferrand. De ce côté, on peut être tranquille. Les expositions de ces trois groupes seront absolument remarquables.

Le groupe X a fini par triompher de tous les obstacles. Il a conquis ses terrains, ses crédits, son plan ; il faut féliciter MM. Faure et Gérard de cette victoire qui nous promet des merveilles pour l'an prochain.

\*\*\*

Passons maintenant en revue les faits extérieurs. Ils sont surtout du domaine du Conseil supérieur et concernent ses rapports avec les pouvoirs publics et les grandes administrations.

Si la parabole du coin qu'on finit — avec de la patience et du temps — par enfoncer rien qu'en l'humectant incessamment, sans trêve ni merci, manque d'un lieu d'origine, on pourra lui proposer Lyon comme berceau. Quand l'Exposition naquit, une mauvaise fée quelconque lui jeta un sort en lui disant : « tu n'auras pas l'appui des ministères ! » — Et, de fait, pendant quelque temps, le sort parut être de bonne qualité. Il ne l'était pas heureusement : c'était un sort d'occasion.

Les beaux-arts, les premiers, lui jouèrent un mauvais tour. A la suite d'une incalculable correspondance, le ministère — et nous devons en remercier M. Roger Ballue — donna des ordres précis pour que l'Exposition de Lyon fut traitée en personne de haut rang. On la logea au Ministère, et c'est là que fonctionna un premier jury de réception.

Ce succès encouragea le Conseil supérieur. Il entreprit alors avec le ministère des affaires étrangères une correspondance assidue, persévérante, énergique, qu'aucun refus ne rebutait. Pour avoir la paix, le ministère accorde maintenant ce qu'on lui demande. Le mauvais œil est conjuré.

Plus sérieusement, le gouvernement a fini par s'émouvoir de l'attitude de la Chambre de commerce et du Conseil général. Le préfet, le maire, toutes les autorités se sont mises de la partie. Paris s'est décidé à voir quelle œuvre sérieuse et vraiment utile se préparait ici, et déjà son concours moral — rendons lui cette justice — nous est largement acquis. Les instructions les plus larges sont données à nos représentants à l'étranger pour appuyer en toute occasion l'Exposition de Lyon, et le délégué général par lequel le Conseil supérieur avait eu la bonne fortune de pouvoir se faire représenter à Chicago, M. A. Chabrières, a été reçu et secondé par le Consul de France, en vertu d'instructions qui lui ont été télégraphiquement envoyées du Ministère.

Encore un effort, et le coin finira peut-être par entrer tout à fait.

\*\*\*

Nous avons parlé de Chicago. Nous avons été devancés par Anvers ; le voyage de M. Chabrières qui se rendait à la Foire ou au Four du Monde — l'un et l'autre se dit ou se disent — a permis de réparer ce retard. M. Chabrières a mis au service de Lyon un dévouement absolument exceptionnel et pour lequel on ne saurait lui avoir trop de gratitude. Il a installé à Chicago un représentant officiel ; des milliers de circulaires en anglais ont été expédiées, et de grandes affiches bien américaines, bien voyantes et bien simples à la fois, ont appris à tous les exposants de Chicago le rendez-vous pacifique que Lyon leur donnait.

M. A. Chabrières n'a pas dû s'en tenir là ; il a dû préparer à venir des collectivités d'exposants, notamment dans les sections japonaises et chinoises. Mais cela ce n'est pas encore du domaine public. Attendons le retour, qui ne saurait tarder, de notre sympathique ambassadeur, pour savoir de lui tous les résultats de son heureuse mission.

\*\*\*

## PARTIE OFFICIELLE

### GROUPE II

#### SECTION D'ÉCONOMIE SOCIALE

M. Auguste Isaac, Président de la section d'Économie sociale — groupe II — vient d'adresser la circulaire suivante aux ressortissants de ladite section :

MONSIEUR,

L'Exposition qui se prépare dans notre ville ne pourrait être complète, si elle ne faisait une large part aux efforts tentés de différentes manières pour améliorer le sort des travailleurs et assurer le maintien des rapports, bienveillants entre les divers facteurs de la richesse.

La section d'Économie sociale (groupe II) s'est préoccupée, dès ses premières séances, d'organiser une exposition aussi étendue que possible des résultats obtenus en ce sens par les particuliers, les établissements privés, les grandes compagnies et les pouvoirs publics.

Lyon est une des villes de France qui ont vu naître le plus grand nombre d'associations de prévoyance, d'épargne, d'amélioration en commun des conditions de l'existence. C'est une de celles aussi où l'initiative privée, soit chez les patrons, soit chez les ouvriers, a créé le plus d'institutions originales et ingénieuses.

Le Comité départemental, chargé en 1889 de centraliser pour l'exposition d'Économie sociale, les renseignements relatifs à ces créations, a été heureux, Monsieur, des documents que vous avez bien voulu lui fournir ; votre collaboration lui a permis de présenter au grand public qui s'intéresse de plus en plus à ce genre de questions, un tableau assez complet de la vie économique et sociale à Lyon.

La section d'Économie sociale de l'Exposition lyonnaise, tenant à honneur de continuer l'œuvre du Comité de 1889, vous sera reconnaissante du concours que vous voudrez bien lui apporter pour accomplir sa tâche.

Elle vous prie donc de vouloir bien lui adresser à nouveau, un résumé des résultats obtenus dans l'institution ou la maison que vous dirigez. Elle a pensé que le meilleur moyen de les présenter au public, serait d'établir un tableau descriptif où figureraient le but de l'institution, le nombre des adhérents, les avantages assurés, les progrès réalisés depuis la fondation, etc., etc.

La plus grande latitude serait laissée à chaque exposant pour l'établissement de ce tableau : la seule limite imposée, serait celle de l'espace qui ne pourrait, en aucun cas, dépasser un mètre carré.

Les tableaux figureraient dans la salle réservée à la section d'Économie sociale, dans le bâtiment que le Conseil supérieur consacre aux expositions d'intérêt public.

Aucune rémunération ne sera réclamée aux exposants pour l'emplacement qu'occuperont leurs envois, ni pour la dépense d'installation ; et nous espérons même, qu'un fonds spécial, mis à notre disposition par le Comité supérieur, sur les subventions accordées par la Ville et le Département, nous permettra de faire les frais d'encadrement pour les associations dont les ressources sont limitées. Nous les prions seule-

ment, de vouloir bien adresser leur demande motivée avant le 30 novembre prochain, au Secrétaire de la section d'Économie sociale, à l'Hôtel de Ville.

Celui-ci se tient du reste à votre disposition, pour vous donner tous les renseignements que vous croiriez devoir lui demander avant d'établir votre tableau.

Si votre maison ou l'institution que vous présidez, avait déjà publié des notices, ou se proposait de le faire à l'occasion de l'Exposition, la Section sera heureuse de leur réserver une place et de les mettre à la portée des visiteurs.

Dans l'espoir que vous voudrez bien seconder nos efforts, en préparant sans délai votre participation à notre Exposition, nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président de la section d'Économie sociale,  
**Auguste Isaac.**

Le Secrétaire,

**Marius Morand.**

## LA PROPAGANDE

### GROUPE III

#### COLONIES

Voici la circulaire qui vient d'être adressée à toutes les notabilités commerciales et industrielles de nos colonies, par M. Ulysse Pila, président du groupe III.

MONSIEUR,

Nous vous confirmons notre lettre circulaire du 24 juillet, dont les autorités locales ont dû vous donner connaissance par les organes de publicité de votre Colonie. Dans cette circulaire, nous vous donnions avis qu'une Exposition universelle, internationale et coloniale, autorisée par décret du Président de la République, aurait lieu dans notre grande cité industrielle en 1894, qu'elle serait inaugurée le 26 avril et que sa durée serait de six mois.

Cette Exposition est sous le haut patronage du Conseil général de notre Département, du Conseil municipal et de la Chambre de commerce de notre ville. Elle a reçu des Pouvoirs publics l'assurance du plus grand concours. Un Conseil supérieur, composé de toutes les notabilités du haut Commerce et de l'Industrie de notre région, a été constitué pour présider à son organisation.

Depuis que nous vous fournissions ces renseignements, l'œuvre entreprise par la ville de Lyon s'est affirmée, des appuis lui sont venus, les conceptions de ses organisateurs ont pris corps, de telle sorte que le succès moral et matériel peut être considéré comme d'ores et déjà consacré.

Disséminés dans le vaste parc de la Tête-d'Or, les différents édifices ont été construits dans le style et placés dans le cadre qui leur convenait, et nous ne craignons pas de dire que jamais aucune Exposition n'a offert à ses visiteurs un panorama plus séduisant. Le chiffre des capitaux engagés, qui atteint actuellement 6 millions, prouve d'ailleurs que rien n'a été

épargné pour rehausser l'éclat de cette manifestation du travail national et de l'expansion coloniale.

Bien que le nombre des adhérents, inscrits à cette heure, soit déjà considérable, nous avons obtenu que la date de clôture des inscriptions, précédemment fixée au 31 octobre, serait reportée au 31 décembre 1893, pour les Colonies, et nous nous sommes même réservés l'admission jusqu'au 28 février 1894, pour nos possessions lointaines.

Dans ces conditions, après vous avoir donné ces avis, nous venons vous demander votre participation à cette grande démonstration de la puissance commerciale, industrielle et coloniale de la France.

Chacun se plaît à reconnaître aujourd'hui que la partie la plus intéressante, la plus utile et surtout la plus neuve de cette Exposition, sera celle des Colonies, telle qu'elle a été comprise par son Comité d'organisation. En effet, jusqu'ici les Expositions coloniales ne consistaient qu'en des envois d'échantillons de produits de toutes les latitudes sous lesquels nous avons planté notre drapeau : de petits cubes de marbres, de minuscules fragments de minerais, quelques billes de bois, des flacons remplis de graines ou de liquide, des poignées de textiles, quelques spécimens de tissus et de confections, tout cela noyé dans un océan d'idoles, de fétiches, de meubles d'art, d'armes de luxe, d'ornements de prix ou autres curiosités exotiques.

Eh bien ces marbres, ces minerais, ces graines, ces textiles, que représentent-ils ? Où sont situées les forêts et les usines ? Où poussent ces graines et ces textiles ? Quel en est le prix de revient, et surtout quelle en est l'abondance ? Sont-ce là des essais, essais d'hier ou déjà confirmés, ou sont-ce des exploitations en plein rendement ? Ces matières premières, ces fabrications se trouvent-elles en qualité marchande ; sont-elles susceptibles d'être livrées par balles ou par tonnes si l'industrie les demande ?

Tout autant de questions et bien d'autres encore que se posent nos exportateurs ou nos industriels et auxquelles jamais n'a répondu complètement aucune Exposition coloniale. Aussi pouvons-nous avancer, en toute assurance, que notre Exposition lyonnaise sera quelque chose d'entièrement nouveau et enfantera une œuvre féconde en résultats, aussi bien pour votre région que pour la Métropole. Au lieu de nous entourer de tout cet appareil inutile, spécimens bizarres, oripeaux de fantaisie, tous semblables, vus partout et peut-être partout les mêmes, nous ne voulons avoir qu'une Exposition purement commerciale : ce qui se produit dans la colonie et ce qui s'y vend.

C'est dans le but de réaliser cette large conception que, sollicitant votre concours, nous vous prions de nous envoyer les produits de votre sol et ceux de votre industrie, tels que denrées, tissus, lainages, cotonnades, soieries, ameublements, etc., en un mot tout ce qui peut donner naissance à un mouvement régulier d'échanges. Or, ce mouvement, nous nous efforcerons de le faire naître, si ces produits, vous voulez bien nous les adresser, non à titre d'échantillons, mais par masses, en quantité qui frappe et s'impose, non à titre de vaine cu-

riété mais avec des indications pratiques concernant vos prix de revient et d'achat et les quantités disponibles.

Pour vous faire pressentir tout le profit que peut retirer le commerce de votre colonie de cette initiative, il nous suffit de vous rappeler que Lyon est le centre de cette région si industrielle où sont rassemblées des agglomérations comme Saint-Etienne, comme Saint-Chamond, comme Roanne, comme Tarare, comme Grenoble, avec, au delà, mais tout près et toujours dans la sphère de Lyon, la Suisse et le nord de l'Italie. Dans une telle région, région de consommation et région de fabrication, une exposition vraiment commerciale ne peut manquer de réussir et il est de l'intérêt du colon producteur et consommateur d'y transporter ses productions, afin de concourir aux récompenses et d'acquiescer le renom qu'elles ne sauraient manquer de mériter.

Nous sommes sûrs, en effet, que les représentants du commerce et de l'industrie de notre cité, nos ingénieurs, nos usiniers, nos fabricants, nos filateurs, nos coloristes, nos couturiers, nos imprimeurs accourront à ce véritable musée colonial, afin d'apprendre ce que vous produisez et ce qu'ils peuvent acheter, ce dont vous avez besoin et ce qu'ils peuvent vous vendre. De là, nous l'espérons, sortiront pour vous des résultats incalculables : développement des affaires présentes, groupement de personnes et de capitaux pour des affaires futures, et enfin prise de contact avec une des régions les plus industrielles de la France.

Telles sont les perspectives qui s'ouvrent devant vous, si, nous aidant à remplir le programme essentiellement utilitaire que nous nous sommes tracé, vous participez dans une large mesure à notre Exposition coloniale.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Président du Groupe,

**Ulysse Pila,**

Chevalier de la Légion d'honneur, membre de la Chambre de commerce de Lyon et du Conseil supérieur des Colonies, Vice-Président du Conseil supérieur de l'Exposition.

L'un des Secrétaires,

**Maurice Lewandowski.**

## PARTIE NON OFFICIELLE

# L'Exposition de Lyon

ET LA PRESSE ÉTRANGÈRE

L'Article qui suit est emprunté au *Journal Officiel des Expositions* qui se publie à Bruxelles.

Son impartialité à l'égard de notre Exposition, nous faisons un devoir de le reproduire; il est utile qu'on sache, comment la grande manifestation industrielle et commerciale que nous préparons pour l'année prochaine, est jugée à l'étranger :

Après Toulon, après Paris, Lyon a reçu la visite des marins russes, auxquels la Ville a offert le vin d'honneur sous la coupole du Palais qui doit être au printemps prochain, l'Exposition universelle de Lyon. Le passage des marins russes à Lyon fera un bien considérable à

l'Exposition, que ses organisateurs ont jusqu'à ce jour laissée un peu dans l'ombre. C'était une coquetterie sans doute, que ce manque de publicité, jusqu'au moment où chacun peut venir contempler les magnifiques constructions élevées dans le Parc de la Tête-d'Or. Aujourd'hui l'élan est donné, la publicité se prépare simple mais pratique, personne n'ignorera désormais que Lyon aura son Exposition internationale, universelle en 1894, les bâtiments sont prêts, on a servi aux officiers russes, l'amiral Avellan en tête, le vin d'honneur, dans les galeries du Palais, sous cette coupole qui est une merveille de l'industrie métallurgique.

A Lyon, on ne s'emballe pas, on ne crie pas d'avance qu'on aura tous les exposants du monde; on ne se paye pas d'illusions, mais on reçoit les adhésions régulièrement; on ne dit même pas qu'on sera prêt le jour de l'ouverture mais on est prêt déjà à recevoir les installations intérieures. C'est une surprise pour ceux qui arrivent inopinément à Lyon, de trouver prêt ce qu'ils ne comptaient encore voir qu'en projet ou sur plans. Et puis, à Lyon, on a cet immense avantage que si les exposants étrangers faisaient défaut, à elle seule, avec son industrie, son commerce, ses arts, la Ville pourrait créer de toutes pièces une magnifique Exposition. Aussitôt qu'on a pressenti à l'étranger que l'Exposition de Lyon allait devenir une manifestation officielle, tous les industriels ont jeté les yeux sur cette partie de la France, une des plus riches, des plus industrielles et des plus artistiques. Ils se sont dit que là il y avait grand espoir pour eux de nouer des relations commerciales et que l'Exposition était un prétexte tout trouvé. Connaissant le caractère froid des Lyonnais, les pays du nord surtout sympathisent avec lui et on peut compter que de Belgique et de Hollande, les adhésions seront assez nombreuses, malgré la similitude des Expositions d'Anvers et de Lyon. Evidemment, si l'Exposition d'Anvers n'avait pas lieu en même temps, on aurait pu compter pour Lyon un grand nombre d'exposants de Belgique principalement mais si Lyon avait reculé d'une année son Exposition au lieu d'Anvers, c'est avec Bruxelles qu'il aurait fallu compter en 1895; la concurrence eût été moins grande, sans doute, mais elle n'aurait pas compensé l'attente qu'il faudrait subir et les dépenses que cela occasionnerait. Ne pouvant mieux, tout est bien ainsi et nous sommes persuadés que plus nous approcherons du 1<sup>er</sup> mai, plus l'importance de l'Exposition de Lyon apparaîtra aux intéressés. C'est un tort de croire que les industriels reculent devant les dépenses de deux expositions à la fois; ils ne reculent que si une de ces expositions ne leur présente pas de garanties suffisantes; mais si au contraire ils ont un intérêt quelconque à exposer aux deux endroits, ils le font sans hésitation. Consultez les nomenclatures des récompenses des plus grandes maisons, vous y trouverez trois et quatre expositions dans la même année. En 1886 il y avait deux expositions internationales en Angleterre: Liverpool et Edimbourg, les mêmes maisons exposaient aux deux. Le même fait s'est produit en 1888: Barcelone et Bruxelles. Nous pourrions prolonger ces citations en remontant de quelques années, par exemple, en 1865 où il y avait en même temps des grandes expositions à Porto

(Portugal), à Dublin (Irlande) et à Bordeaux (France); nous y avons retrouvé en grand nombre les mêmes marques aux trois expositions. Donc Lyon n'a qu'à marcher résolument de l'avant sans s'inquiéter des autres expositions. Assurée de l'appui du Gouvernement, consacrée par la visite des officiers de l'escadre russe de la Méditerranée, l'Exposition de Lyon apparaît grandiose et magnifique aux yeux des étrangers qui ignoraient même son existence, son succès est certain et nos encouragements ne lui manqueront pas.

## LES CONGRÈS

### INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Il existe une *Société des institutions de prévoyance de France*; cette Société est placée sous la présidence de M. Jules Simon, qui est en même temps président de l'*Association permanente du Congrès universel des Institutions de prévoyance*.

Ne serait-il pas possible — au cours de notre Exposition — de convier et de réunir à Lyon, l'an prochain, un certain nombre de notabilités appartenant à ces deux sociétés?

L'*Association permanente* a été fondée en 1876, par un groupe d'hommes éminents parmi lesquels — pour ne parler que des membres étrangers à notre pays — nous trouvons Frantz Déak, le grand patriote hongrois; Minghetti et Sella, deux ministres italiens; Northcote d'Idesleigh, ministre des finances d'Angleterre; Rowland-Hill, le grand réformateur des postes; Rio-Branco, le libérateur des esclaves du Brésil; Schuzle Delitz, le grand organisateur des Sociétés coopératives en Allemagne.

Grâce au renom et à l'influence de ses fondateurs, l'*Association permanente* est devenue aujourd'hui véritablement universelle, elle réunit — en une légion d'hommes d'élite — les hommes les plus versés et les plus compétents dans les questions si étendues et si complexes de la prévoyance.

Elle a pour objet de favoriser l'étude comparée des lois, organismes, méthodes et résultats des diverses institutions de prévoyance dans les différents pays du monde, afin d'améliorer et de réformer sur le terrain solide de l'expérience.

Au Congrès tenu à Paris, en septembre 1889, tous les pays d'Europe, les Etats-Unis et le Brésil se trouvaient représentés — la plupart officiellement — par des hommes d'Etat, des économistes, des administrateurs choisis entre les plus experts.

La Belgique avait envoyé M. le baron de Roodenbecke, premier vice-président du Sénat de Belgique; le Portugal, M. de Costa, directeur général de la Caisse d'épargne portugaise; l'Amérique, le docteur en droit John Wilson; le Brésil, M. le vicomte de Calvacanti, sénateur et ancien ministre; l'Italie, M. Guillaume Lebrecht et M. Ravée, ce dernier délégué de plusieurs caisses d'épargne et sociétés de prévoyance d'Italie; l'Allemagne, le révérend Senckel, président de la Société allemande des caisses d'épargne des écoles et des collèges.

Au nombre des membres du Congrès figuraient encore M. Riedel, secrétaire général de la Société d'utilité publique des Pays-Bas; M. de Nagorny, président à la Banque de Pologne; M. Franck Lombard, président de la Société d'utilité publique de Genève; M. Edouard Fatio, président de la Caisse mutuelle d'épargne de Genève; M. Childers, ancien chancelier de l'Echiquier d'Angleterre; M. de Messoyédoff, conseiller d'Etat de l'Empire russe, etc., etc.

Ajoutons que M. de Malarce qui assistait M. Jules Simon en qualité de secrétaire perpétuel de l'Association, prit une part des plus actives aux travaux du Congrès.

La ville de Lyon — où les institutions de prévoyance tiennent une place si considérable — semble indiquée, d'avance, pour être le siège d'un Congrès qui aurait à s'occuper de la prévoyance sous toutes ses formes : des différents systèmes des caisses d'épargne, des sociétés de secours mutuels, des caisses de retraite, des coopérations et notamment des banques populaires, industrielles et agricoles qui — soit par manque d'organisation ou tout autre cause — ont été, jusqu'ici, l'objet de tentatives assez peu réussies.

Ce serait faire œuvre utile, instructive et profitable à tous, que de montrer — en des rapports circonstanciés, appuyés sur des chiffres précis — le mouvement merveilleux des institutions de prévoyance depuis quarante ans, et surtout depuis ces dernières années, dans tous les pays du monde civilisé, et le caractère de ce progrès, qui s'accomplit par l'application prudente des combinaisons les plus sages et les plus ingénieuses.

Comme point de départ, la question qui semble primer toutes les autres, est celle des caisses d'épargne.

Leur organisation, leurs bienfaits pour les classes populaires, les moyens de les propager, de stimuler la formation des petites épargnes, ont été et seront encore longtemps le sujet d'études intéressantes et approfondies.

En rappelant que les caisses d'épargne scolaires — dont la fondation en Angleterre remonte à l'année 1839 — avaient été, dès l'année 1838, établies par la Société d'instruction primaire du Rhône, dans les écoles qu'elle administrait, nous montrerons suffisamment, qu'en fait de prévoyance, l'initiative de nos concitoyens ne saurait être contestée, et qu'il n'a pas dépendu d'eux que le développement de cette institution, développement qui — en France — ne date réellement que de 1870, ne fut singulièrement hâté.

La question des caisses d'épargne portée — de nouveau — devant un congrès ne pourrait qu'activer la solution des questions suivantes, remarquablement traitées déjà par la *Société d'Economie politique* de Lyon, où elles ont trouvé des défenseurs résolus en même temps que d'ardents contradicteurs.

1° Ne serait-il pas opportun de créer une Commission consultative, qui aurait pour mission de signaler les besoins des caisses d'épargne et les aspirations de leurs conseils de direction ?

2° Ne faudrait-il pas faciliter le dégagement du portefeuille existant actuellement à la Caisse des dépôts et consignations ?

3° Les caisses d'épargne françaises pour-

raient-elles s'engager dans la voie suivie par les caisses italiennes qui — avec une entière liberté — ont réalisé des merveilles, à l'aide des livrets nominatifs ou au porteur, et avec emploi de leurs fonds en prêts sur titres, sur marchandises, sur hypothèques, escompte d'effets de commerce et surtout de ceux provenant du portefeuille commercial et agricole des banques populaires ?

4° Ne peuvent-elles jouir en continuant — comme en Belgique — à agir sous la garantie de l'Etat, de la faculté qu'à la caisse générale d'épargne belge, d'employer leurs fonds en placements provisoires ou définitifs, analogues aux placements des caisses italiennes et autrichiennes, en y ajoutant les prêts agricoles pour l'achat de bétail, de semences, d'engrais, de machines et instruments, et prêts sur récoltes ?

Autant de solutions dans lesquelles nous n'avons pas à intervenir. Disons seulement — pour indiquer sommairement les controverses qu'elles soulèvent — que le placement exclusif des fonds des caisses d'épargne dans les valeurs de la Dette publique, n'existe ni en Allemagne, ni en Autriche-Hongrie, ni en Suède, ni en Danemark, ni en Hollande, ni en Norvège, ni en Belgique.

Au Congrès de 1889, un des orateurs les plus écoutés, M. Rostand indiqua les différences qui rendent l'exemple anglais peu topique pour nous, résuma le mouvement d'opinion en France et conclut à une réforme, soit par l'attribution de la fonction d'emploi à une caisse générale ou à de grandes caisses de régions, soit par la liberté donnée aux caisses, telles que la demandent un certain nombre de caisses, c'est-à-dire facultative, limitée au quart des fonds, et en des emplois réglés par la loi, avec un cadre plus large des emplois pour les fonds qui continueraient d'être versés à la Caisse des dépôts et consignations.

Notre impartialité nous fait un devoir d'ajouter — qu'au même Congrès — plusieurs orateurs constatèrent que dans la plupart des pays où les placements des fonds des caisses d'épargne sont faits en d'autres valeurs que les valeurs de tout repos, des pertes graves s'étaient produites et qu'ainsi, aux Etats-Unis, par exemple, les législatures des Etats de New-York et de New-Jersey avaient été amenées, par suite de tels désastres, à prescrire par des lois organiques que les caisses d'épargne devaient placer leurs fonds exclusivement en valeurs fédérales ou en valeurs des Etats, des Comtés ou des villes, interdisant même les placements hypothécaires : la sûreté étant le grand principe des caisses d'épargne, la condition de la confiance populaire.

## ÉTAT DES TRAVAUX DE L'EXPOSITION

**Palais principal.** — On termine le vitrage des dernières baies de la toiture, laquelle est comme nous l'avions annoncé dans notre précédent article, complètement achevée. La marquise est également terminée.

On s'occupe du forage du puits du troisième ascenseur, et l'on est arrivé à la profondeur de 15 mètres.

**Palais de l'Agriculture et des Beaux-Arts.** — La pose des tuiles est terminée pour le

premier, sur les parties du toit qui doivent être recouvertes. Il ne reste plus pour achever la toiture qu'à mettre en place les vitres du ciel-ouvert.

On procède à la pose des chevrons de la toiture du second.

On nivelle le sol des deux édifices.

**Mines de Blanzey.** — Les chevrons de la toiture sont en place, ainsi que les solives des planchers.

**Pavillons de la Presse et des Postes et Télégraphes.** — Les enduits extérieurs de ces deux pavillons sont faits, ainsi que les ouvertures des portes et fenêtres qui sont en ciment.

**Palais de la Ville et du Département.** — On nivelle le sol et on procède à la peinture des fermes en fer, ainsi que des poteaux.

**Palais symétrique.** — On procède au levage des fermes de ce palais dont les poteaux ont 10 mètres de hauteur.

Sept fermes sont déjà mises en place; la dernière le sera vers la fin de la semaine.

**Pavillon de la Typographie.** — On met la dernière main aux ornements de la coupole qui est complètement en ciment, comme tout le pavillon du reste.

**Palais coloniaux.** — Passons maintenant en revue l'état des chantiers des divers palais coloniaux.

**Algérie.** — C'est le premier commencé et par suite le plus avancé.

Les enduits en plâtre de la façade principale sont presque terminés. Il en est de même de ceux du minaret que domine le croissant.

On achève également les enduits des façades donnant sur la cour intérieure.

La maçonnerie du petit bassin situé au centre est achevée, et on creuse une tranchée devant renfermer les tuyaux de la prise d'eau au lac.

On vient d'amener les poteaux et les fermes devant former l'agrandissement du hall postérieur dont nous avons entretenu nos lecteurs.

**Tunisie.** — On a commencé le revêtement en maçonnerie, ou mieux en plâtre du minaret dont la carcasse, nous l'avons dit, est entièrement en bois.

Le croissant a, comme pour le palais de l'Algérie, remplacé le bouquet des charpentiers.

Les corniches des deux pavillons principaux qui dissimulent les chéneaux de la toiture sont faites.

On place sur la façade, des encorbellements en bois, destinés à son ornementation.

Les deux péristyles placés de chaque côté du minaret sont terminés comme gros œuvre.

Les chevrons des galeries couvertes reliant les deux pavillons sont en place, ainsi que les solives de leurs plafonds.

On fait le plafonnage des souks, dont les diverses séparations en maçonnerie ou en briquetages sont terminées.

**Tonkin-Annam.** — Les piliers en maçonnerie de briques de la façade sont achevés.

Un enclos de planches limite l'espace réservé aux constructions de notre colonie indochinoise, et permet aux ouvriers annamites de procéder à leurs travaux, sans être dérangés par le public.

Ces indigènes sont au nombre de neuf, dont six ouvriers charpentiers, menuisiers ou décorateurs et deux maçons ou plâtriers.

Ils sont dirigés par leur chef qui est en même temps leur interprète et se nomme Ky.

L'un d'eux se trouve actuellement indisposé par la rigueur du climat.

On est entrain de leur construire une habitation, qu'ils couvriront et orneront selon la mode tonkinoise.

Ces indigènes se servent d'outils beaucoup plus petits que ceux de nos charpentiers ou menuisiers; ils viennent toutes les dix minutes aspirer une bouffée de tabac annamite plus noir que le nôtre, et à l'aide d'une pipe commune, munie d'un réservoir d'eau comme les narghilés, mais cette pipe est entièrement en métal, sorte de laiton.

Un des décorateurs était occupé à façonner sur une planche, un petit ornement en terre, et on le voyait suivre avec soin les contours du dessin, à l'aide de petits outils, analogues à ceux de nos sculpteurs.

Dans l'intérieur du grand palais, les maçons procédaient à la décoration en plâtre des piliers de l'un des péristyles intérieurs, dont nous avons mentionné la construction, dans un de nos derniers articles.

**Tramways électriques.** — En continuant à suivre la grande allée de ceinture du lac, on voit sur la gauche, s'élever une cheminée en briques.

Elle fait partie de l'usine génératrice de force à vapeur, que construit M. Georges Averly, concessionnaire du Tramway électrique de ceinture, à l'intérieur de l'Exposition.

**Jardins de l'Horticulture.** — Enfin, dans la même partie du parc, en avant des anciennes grottes construites en 1872, de nombreux jardiniers sont occupés à créer les vallonnements de terrains et les allées du Jardin, destiné à recevoir les magnifiques produits de l'Horticulture.

## L'Exposition de Lyon

ET LA PRESSE PARISIENNE

Nous trouvons dans le *Monde économique* un article, intéressant à tous les égards, sur l'Exposition de Lyon.

L'auteur de cet article après avoir rendu pleine justice à l'initiative lyonnaise, énumère les nouveautés de l'exposition coloniale et fait un pressant appel à l'appui du Gouvernement :

L'année prochaine, en 1894, il se tiendra une exposition internationale à Lyon. Cette exposition sera, en même temps, universelle; les industries, les beaux-arts, la science, les colonies, tout sera représenté.

Pourquoi une exposition universelle et internationale à Lyon? Pour plusieurs raisons.

D'abord, il est bon que Paris ne soit décidément pas toute la France. Ce n'est pas ici qu'on médiera de Paris; nous sommes des fils respectueux et aimants; mais, enfin, sans diminuer Paris, on peut grandir la province. Or, en dépit de quelques protestations qui s'élevèrent, de 1871 à 1875, nous avons, de nouveau, pris l'habitude de tout reporter sur Paris. Nos préoccupations et nos tendresses sont vers lui; la province semble ne nous être rien. C'est une protestation contre de semblables errements que représente l'idée d'une exposition à Lyon.

Mais là n'est pas sa seule raison d'être. S'il y a une ville où une exposition soit à sa place, cette ville est Lyon. Quel est le but d'une exposition? C'est que les produits exposés soient visités et examinés par un public nombreux et compétent. Or, Lyon peut garantir ceci: C'est que, même, si les étrangers, même si le reste de la France s'abstenaient de venir visiter son exposition, lui, avec la région qui l'entoure, et qui s'étend, d'une part, jusqu'à la Suisse, de

l'autre jusqu'à l'Italie, et presque, jusqu'à la mer, pourrait fournir un contingent suffisant de visiteurs éclairés. Et les exposants le savent si bien, ils se rendent si bien compte que les dépenses d'une exposition ont, à Lyon, plus de chance qu'ailleurs d'être rémunératrices, qu'ils ont, déjà, plus de six mois à l'avance, retenu les trois cinquièmes des emplacements disponibles.

Voilà déjà des raisons bien considérables qui militent en faveur de cette exposition. La dernière et, peut-être, la plus forte est que la Municipalité et la Chambre de commerce de Lyon ont souhaité et approuvé cette exposition et l'ont prise sous leur patronage. Aussi les bonnes volontés se sont mises en mouvement, les énergies se sont doublées, et l'on a accompli ce tour de force de faire tout seul, sans aide et sans bruit, une besogne qu'ailleurs on n'eût pu faire qu'à grand renfort de réclame et avec de nombreux concours.

Toutefois, pour dire notre avis, franchement, nous trouvons, qu'en cette circonstance, on a fait un peu trop de décentralisation et, peut-être même, un peu trop tiré vanité de sa force. Lyon, à notre avis, aurait trouvé avantage à se souvenir qu'à la tête de la France il y a un gouvernement, lequel, au moins dans nos habitudes, est le grand coopérateur, et à venir, comme les autres, lui demander sa coopération toute-puissante.

Il y eût doublement gagné: il eût reçu une précieuse assistance matérielle, et chose plus importante aux yeux d'un pays très épris de faveurs gouvernementales, la consécration officielle.

Je n'insiste pas trop sur ce second point, quoiqu'il ait, à mes yeux, une réelle valeur.

Mais l'aide matérielle, il faut en dire quelques mots, parce que ce qui n'a pas été fait peut encore se faire et qu'il est possible de demander au gouvernement, d'obtenir de lui un appui qu'on aurait dû plus tôt solliciter.

L'exposition de Lyon, nul n'en doute, sera un succès. Mais, sur trois points, au moins, l'intervention de l'Etat lui eût été utile, si même elle ne lui est indispensable.

Cette intervention se serait, évidemment, traduite par une subvention. Le Gouvernement qui a accordé de si vastes crédits pour l'exposition de Chicago, qui a fait voter une subvention de 300.000 francs en faveur des exposants à l'Exposition d'Anvers — laquelle aura lieu, comme celle de Lyon, en 1894 — qui patronne et soutient, de ses allocations, l'exposition du Progrès, au Palais de l'Industrie où M. Muzel se console du triomphe de M. Goblet, ce gouvernement ne pouvait pas faire moins que d'accorder quelque cent mille francs à la seconde ville de France, qui assume, à elle seule, une entreprise aussi lourde qu'une Exposition universelle.

Or, cette subvention, voici à quoi elle eût pu servir :

« 1° A encourager les petits industriels lyonnais à participer à cette exposition, ce que leur position de fortune pourrait leur interdire ;

« 2° A subventionner les congrès scientifiques qui vont se tenir à Lyon durant l'exposition et dont les organisateurs, faute d'un budget fixé, n'osent pas solliciter la visite des savants étrangers.

« 3° Enfin à compléter, l'organisation de l'Ex-

position coloniale qui, pour certaines parties, ne peut être satisfaisante qu'avec l'appui de l'administration. »

Cette exposition coloniale de Lyon, si l'on peut s'en rapporter au programme et à l'habile et ferme direction de la Chambre de commerce, sera quelque chose d'entièrement nouveau. Au lieu de tout cet appareil, on peut dire presque inutile, dont s'encombraient les précédentes expositions, spécimens d'art exotique, oripeaux de fantaisie, tous semblables, vus partout et, peut-être, partout les mêmes, la Chambre de commerce n'a voulu avoir qu'une exposition purement commerciale : ce qui se produit dans la colonie et ce qui s'y vend.

C'est dans cet esprit qu'elle s'est adressée aux administrations des colonies et aux colons eux-mêmes. Dès à présent, elle est sûre de la participation — ainsi comprise — de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Indo-Chine.

Cela est bien, cela n'est pas assez. Ces trois colonies ne sont pas tout le domaine colonial de la France : sans parler des Antilles et de la Réunion, sans parler de Madagascar, il reste encore un joli domaine qui s'appelle l'Afrique occidentale. Or, l'Afrique occidentale est ainsi constituée, que presque aucune des colonies que nous y possédons n'est en situation, à elle seule, de faire les frais d'une exposition.

A Lyon, l'exposition coloniale ne comporte — et cette disposition est tout ce qu'il y a de plus pratique — que des pavillons isolés, spéciaux à chaque colonie. Il y a un pavillon de l'Indo Chine, un de l'Algérie, un de la Tunisie. Il manque le pavillon de l'Afrique occidentale. Ce pavillon, qui le fera? Le Sénégal : lui seul, de toutes ces colonies, le pourrait à l'extrême rigueur; mais le sacrifice serait beaucoup trop lourd. A défaut du Sénégal, le Soudan? les Rivières du Sud? Les établissements du golfe de Guinée? la côte d'Ivoire? Le Dahomey? Toutes colonies fragmentées, qui attendent qu'un jour ou l'autre, la conquête ou l'échange avec l'étranger les soude et les consolide; toutes colonies dont les budgets locaux n'ont pas les excédents, ni les autorités locales l'initiative nécessaires!

Non! il n'y a qu'une personne qui puisse réunir et combiner leurs efforts et leur procurer, ainsi, à une exposition continentale, une représentation digne d'elles; cette personne, c'est le sous-secrétaire d'Etat.

Et puisqu'il le peut, il doit le faire. Il convient qu'il donne, à Lyon, ce pavillon de l'Afrique occidentale et que grâce à lui, cette exposition de la plus nouvelle et de la plus ingénieuse organisation soit, en même temps, la plus complète et la plus avantageuse pour notre empire colonial. Il doit cela à Lyon qui a déjà tant fait, il le doit à ces colonies d'Afrique dont le public, trop souvent, ne connaît que le nom; et aussi il le doit à lui-même, dont les amis des colonies ont appris à attendre beaucoup.

## AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que tout avis de changement d'adresse doit être accompagné de la somme de 0 fr. 50, sans quoi il ne pourra être tenu aucun compte de la rectification.

S'adresser à l'Administration, rue Confort, 14, Lyon.

Pour répondre aux nombreuses demandes de renseignements qui nous sont journellement adressées, relativement aux Concessions dans l'enceinte de l'Exposition, nous croyons devoir publier le règlement spécial qui s'applique à ces concessions.

## VILLE DE LYON

# CONCESSIONS

Pour Etablissements de Consommation,  
Kiosques dits Bancs de Tisanes ou Bancs de Fleuristes, etc.

ET

## CONCESSIONS DIVERSES

DANS L'ENCEINTE

de l'Exposition Universelle, Internationale et Coloniale en 1894.

## RÈGLEMENT SPÉCIAL

### ARTICLE PREMIER

Les emplacements pour établissements de consommation, kiosques, bancs de tisane, bancs de fleuristes, etc., seront concédés pour toute la durée de l'Exposition, sur les prix prévus à l'article 19 du règlement général, règlement qui, dans son ensemble, fera la loi des parties.

### ART. 2

Les concessionnaires seront admis à titres d'exposants et concourront aux récompenses, tant au point de vue de l'ensemble de leurs installations qu'à celui de la qualité, du prix et de la nature des produits qu'ils débiteront, de l'utilité ou de l'originalité de leur entreprise. Les droits dus de ce chef sont compris dans ceux prévus à l'article 4.

### ART. 3

Ils devront verser, sauf stipulation contraire, à titre de dépôt de garantie, dans les huit jours qui suivront leur demande d'admission, une somme égale au montant du quart du prix total de l'emplacement concédé.

Le surplus sera payable en autant de versements égaux, qu'il s'écoulera de mois entre la signature de leur demande et le 30 septembre 1894.

Le cautionnement ne sera jamais remboursé et il sera appliqué au paiement des derniers versements sur la location.

### ART. 4

L'article 19 du règlement général, sera interprété, pour les établissements de consommation, de la manière suivante :

Pour les établissements situés sous les promenoirs des palais principaux, livrés clos, pour la partie intérieure par une cloison en brique, en mâchefer ou en menuiserie, pour la partie extérieure par une cloison vitrée, couverts et munis d'un parquet, tous aménagements et toutes décorations intérieures ou substructions demeurant à la charge des concessionnaires (*cent francs le mètre superficiel*). Les cheminées et hottes d'aération pour l'évacuation des fumées et des odeurs, seront exécutées par l'entrepreneur général et à ses frais.

Pour les établissements situés dans l'enceinte de l'Exposition, sur les terrains découverts et où la construction des bâtiments sera à la

charge du permissionnaire, comme les aménagements intérieurs : *cinquante francs le mètre superficiel*.

Les tuyaux d'eau, de gaz et les conduites d'électricité, seront exécutés par l'entrepreneur général et à ses frais et amenés jusqu'aux confins de l'établissement, les branchements à exécuter sur les conduites principales demeurant à la charge du preneur.

NOTA. — Pour les établissements dont la surface excédera un minimum de cent vingt mètres dans le palais principal et de trois cents mètres à l'extérieur, il pourra être fait une réduction sur les tarifs ci-dessus, suivant l'emplacement, l'importance de la surface demandée, l'éclat ou l'originalité des installations proposées par le soumissionnaire.

### ART. 5

Pour les concessions diverses, et les redevances y afférentes, circulations de tramways et autres voitures, panoramas, théâtres, kiosques intérieurs, chaises, water-closets, affichage et publicité de toute espèce, appareils automatiques et fauteuils roulants, photographie et autres industries quelconques, il sera traité de gré à gré, ou suivant un tarif qui sera ultérieurement déterminé.

### ART. 6

L'emplacement ne sera livré aux permissionnaires qu'après l'accomplissement des formalités nécessaires pour l'exercice régulier de leur industrie, et le dépôt fait par eux et accepté par le Directeur général des constructions, de leurs plans de construction, de décoration, d'installation et d'aménagement.

### ART. 7

En cas de retard de trois mois dans le paiement des mensualités prévues à l'article 3, le cautionnement sera acquis à l'Administration de l'Exposition, qui aura droit de résilier la concession et de concéder l'emplacement à un autre preneur, sous réserve de restitution immédiate des sommes reçues en dehors du montant dudit cautionnement.

### ART. 8

Les concessionnaires devront se conformer à tous les règlements de police en vigueur ou à ceux à intervenir. Dans le cas où ils se mettraient en contravention, la Direction de l'Exposition aurait le droit de résilier le bail, et ce, nonobstant les poursuites devant le tribunal compétent ; quel que soit le moment où le retrait de l'autorisation aurait lieu pour ce fait, le cautionnement serait acquis à l'Administration.

### ART. 9

L'emploi de la houille pour le chauffage des kiosques et autres établissements de consommation est formellement interdit : on devra faire usage de coke, de charbon de bois, ou de tout autre chauffage sans fumée, ou se conformer aux mesures qui seraient prescrites pour l'échappement de cette dernière.

### ART. 10

L'enregistrement de tous traités passés ou demandes admises en vertu du présent cahier des charges, serait à la charge de celle des parties qui l'aurait nécessité.

## PETITES NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Le Comité d'organisation de l'Exposition de Lyon en 1894 a accepté, vu le nombre croissant des exposants, la proposition de l'entrepreneur général, que la surface couverte, primitivement fixée à 50.000, soit élevée à 70.000 mètres et que la date d'inscription des exposants soit reportée au 31 décembre 1893.

\* \*

Le même groupe d'industriels qui fait exécuter en ce moment, par le peintre Poilpot, le panorama de la bataille de Nuits, qui figurera à l'Exposition de 1894, vient de commander à cet artiste un panorama représentant l'arrivée de l'escadre Russe à Toulon, ainsi que les dioramas retraçant les divers épisodes de voyage des officiers russes à travers la France.

Nul doute que ces toiles obtiennent un très grand succès.

## Noilletttes aux Œufs RIVOIRE & CARRET

## LES APPAREILS ADOLPHE SEIGLE

Plusieurs de nos lecteurs nous ayant demandé des renseignements sur les appareils qui inondaient de lumière le Pont de la Feuillée et la Place de la Comédie pendant la soirée des fêtes Franco-Russes, nous avons prié la Compagnie des Procédés Adolphe Seigle — qui les avait prêtés gracieusement à la Ville — de nous en expliquer le fonctionnement.

Ces machines sont composées d'un réservoir en tôle rempli d'huile de houille sur laquelle de l'air comprimé — à l'aide d'une pompe à main — exerce une pression d'une atmosphère et demie.

L'huile ainsi refoulée monte dans un brûleur en fonte où elle se vaporise pour s'échapper ensuite dans l'air en une flamme d'environ 65 centimètres de long, d'un diamètre moyen de 12 centimètres.

Ce genre d'éclairage, aussi brillant que la lumière électrique, revient deux ou trois fois meilleur marché ; il a, de plus, l'avantage de ne pas fatiguer la vue et d'être d'un déplacement facile puisqu'il n'exige aucune installation préalable.

Obtention, Exploitation et Vente de

## BREVETS D'INVENTION

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Dépôt de **Marques de Fabrique**. — Consultations sur les Questions de brevetabilité, de contrefaçon, etc.

G. FREYDIER-DUBREUIL & X. JANICOT, INGÉNIEURS-CONSEILS  
31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à LYON

## Grande Fabrique de Vélocipèdes

## P. FAGEOT AÎNÉ

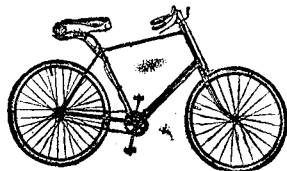
CONSTRUCTEUR BREVETÉ S. G. D. G.

47-49, Boulevard du Nord, 51-53

— LYON —

IMMENSE SUCCÈS DU ROI DES PNEUMATIQUES

\* \*  
GROS



\* \*  
DETAIL

STOCK CONSIDÉRABLE de MACHINES pour la VENTE et la LOCATION

Atelier spécial de réparation pour tous systèmes

Grand assortiment de pièces détachées pour tous industriels s'occupant de la fabrication et de la réparation des machines.

## BULLETIN FINANCIER

**Situation.** — La liquidation s'est assez bien passée; mais l'Italien et l'Extérieure sont toujours fort discutés. Par contre, la Rente française 3 % se rapproche du pair et les fonds Russes sont de nouveau demandés.

\*\*

**Obligations.** — Les obligations des Chemins Portugais, Cacérés et Ouest de l'Espagne sont comme des âmes en peine qui attendent leur délivrance, de par la grâce du ministère portugais. La longue incertitude dans laquelle on s'est complu à laisser les obligataires, en a découragé un grand nombre, ce qui explique les bas prix cotés actuellement, prix qui ne sont nullement en rapport avec les revenus assurés par les engagements conclus.

Le compartiment des obligations Industrielles a donné toute satisfaction aux porteurs. Nous avons spécialement patronné les obligations Verrières Richarme 5 %, ainsi que les obligations Dombrowa 4 %. On y peut ajouter les obligations Russie Méridionale 5 %, les obligations Briansk 5 %, et dans une moindre proportion, les obligations Cuivres de Lyon et Mâcon 5 %, dont l'industrie est moins régulière, mais dont le dernier exercice a été très satisfaisant; à 435, c'est un placement d'appoint qui nous semble avantageux.

Comme complément du compte rendu que nous avons donné de l'assemblée de cette dernière compagnie, nous ferons remarquer que, par suite de l'affectation faite aux différentes réserves, le fonds de roulement de la Société des Fonderies et Cuivres de Lyon et Mâcon se trouve porté à fr. 1,475,787 93, soit une augmentation de 62,058 francs sur l'exercice précédent.

\*\*

**Sociétés de Crédit.** — Divers échos semblent dire que le dividende du Crédit Lyonnais, d'après les bénéfices encaissés, pourrait être à peu près le même que celui de l'année précédente, et qu'en tout cas, s'il était diminué, ce serait de peu de chose. Mais toutes ces prévisions sont naturellement prématurées, la fixation de la somme à répartir aux actionnaires n'étant arrêtée que dans le courant de février. Les cours de l'action sont plutôt lourds.

La Banque de Paris et des Bays-Bas se ressent de la Baisse de toutes les valeurs Espagnoles.

\*\*

**Chemins de fer.** — Les actions des Chemins Autrichiens sont lourdes par suite de la pléthore du marché de Vienne en toutes sortes de titres. L'assemblée extraordinaire, convoquée pour le 18 novembre, n'a qu'un intérêt médiocre pour les Français. Il s'agit de convertir des obligations 5 %, qui ne se négocient pas sur le marché de Paris, et qui sont toutes en Allemagne. On ne connaît pas encore le mode de conversion qui sera proposé aux intéressés.

Les Chemins Lombards ont de très belles recettes; mais, avant la perspective du rachat du réseau par l'Autriche-Hongrie, le dividende, croyons-nous, ne sera pas sensiblement modifié.

En d'autres endroits de notre Revue, nous traitons des Chemins Espagnols dont les dividendes sont appelés à être nuls pendant quelque temps; les cours enregistrés à la cote, sont des cours d'attente.

\*\*

**Acieries et Forges de Firminy.** (Capital 3 millions.) — Cette société a tenu, le 28 octobre, son Assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Léon Douvreur.

Le rapport du Conseil a fait ressortir les excellents résultats de l'exercice qui se traduisent par une augmentation de 257,248 fr. dans le chiffre d'affaires, atteignant, pour l'année 1892-93, fr. 9,659,620 63. Ce chiffre est d'autant plus satisfaisant que les grosses commandes de la guerre et de la marine ont subi une diminution et que ce sont les affaires courantes qui par leur développement croissant, ont donné les meilleurs bénéfices.

Ceux-ci s'élèvent à la somme de 1,343,000 73 francs; ils ont reçu l'affectation suivante :

Amortissement intégral des dépenses pour travaux neufs.....Fr. 324.253 95

|                                                            |              |            |
|------------------------------------------------------------|--------------|------------|
| Dotations :                                                |              |            |
| A la prévision pour garantie des fournitures.....Fr.       | 28.488 60    |            |
| A la prévision pour travaux neufs.....                     | 157.686 78   |            |
| A la prévision pour assurance contre l'incendie.....       | 150.000 »    | 386.175 38 |
| Au fonds de prévoyance.....                                | 50000 »      |            |
| Au Conseil d'Administration et au personnel dirigeant..... | 122.571 40   |            |
| Aux actionnaires, un dividende de 85 fr.....               | 540.000 »    |            |
| Total égal.....                                            | 1.343.000 73 |            |

|                                                                                           |            |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--|
| <b>Houillière de Dombrowa.</b> — Les bénéfices de l'exercice 1892-1893 ont été de.....Fr. |            |  |
| Il faut ajouter le solde de l'exercice précédent.....                                     | 539 55     |  |
| Ce qui donne un total disponible de                                                       | 793.013 12 |  |

|                                                                           |            |            |
|---------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Cette somme a reçu l'emploi suivant :                                     |            |            |
| Réserves :                                                                |            |            |
| Statutaire 5 %.....Fr.                                                    | 39.623 68  |            |
| Extraordinaire 10 %.....                                                  | 79.247 35  | 118.871 03 |
| Amortissements :                                                          |            |            |
| Moins-value sur immeubles, puits et travaux divers.....                   | 125.606 79 |            |
| Moins-value sur matériel, mobilier et chevaux.....                        | 71.595 15  | 197.201 94 |
| Provision pour travaux neufs futurs.....                                  | 50.000 »   |            |
| Dividende de 35 fr. par action, à distribuer pour l'exercice 1892-93..... | 420.000 »  |            |
| Report à l'exercice suivant.....                                          | 6.940 15   |            |
| Fr.                                                                       | 793.013 12 |            |

Extraits de la Revue hebdomadaire, de MM. E.-M. Cottet et Cie, banquiers à Lyon, 8 et 10, rue de la Bourse.

**SATIN PAPIER-CIGARETTE**  
Le plus fin : Donc le meilleur.  
Cahier vergé pour amateurs.  
Cahier gommé p. cigarettes d'avance  
BOIS FRÈRES, Lyon.

Eviter les contrefaçons  
**CHOCOLAT MENIER**  
Exiger le véritable nom

**UN MONSIEUR** offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

**G<sup>DE</sup> BRASSERIE FAURE**  
Place Bellecour (Angle rue Gasparin)  
DÉJEUNERS 2<sup>50</sup> — DINERS 3<sup>00</sup>  
soupe au fromage, Choucroute. — SERVICE A LA CARTE  
**Restaurant ouvert toute la Nuit**  
CONSOMMATIONS DE MARQUE

## Photographie VICTOIRE

22, rue Saint-Pierre, au 1<sup>er</sup>

SIX MÉDAILLES D'OR

Fournitures et Leçons photographiques.

KODACK, PELLICULES & PAPIER

de la Maison EASTMAN

PHOTOGRAPHE DE L'EXPOSITION DE LYON

Manufacture de Chaussures

G<sup>ve</sup> LEPLANT & E<sup>d</sup> CRÈS

Nouvelle Usine à vapeur, Bureaux et Magasins

71, cours Lafayette prolongé.  
LYON-VILLEURBANNE

MAISONS DE VENTE :

Lyon-Marseille-Bordeaux-Toulouse-St-Etienne

SUCCURSALES DE LYON :

**CORDONNERIE GÉNÉRALE**

57, place de la République et passage Hôtel-Dieu

**AU PHÉNIX**

CORDONNERIE DU HIGH-LIFE  
48, rue la République

**CORDONNERIE SPÉCIALE**

4, rue Saint-Pierre

GROS ET DÉTAIL

Commission — Exportation  
MATÉRIEL PERFECTIONNÉ

## ÉLECTRICITÉ

FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE  
Sonneries, Téléphones, Lumière électrique  
Porte-voix, Paratonnerres

Anc<sup>re</sup> Maison CHOLLET & RÉZARD

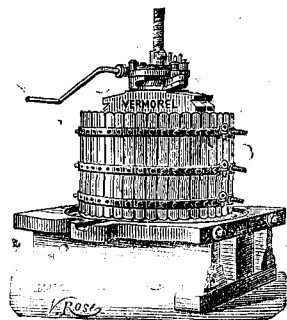
CHOLLET Successeur

Maisons : 10, Rue Bellecordière  
et 28, Rue Tupin (près la rue de l'Hôtel-de-Ville)

**CHABLY** APÉRITIF  
DIGESTIF  
au Kina Calissaya  
et Vina Français  
VENTE EN GROS  
C. DESPLACES  
LYON

V. VERMOREL, à Villefranche (Rhône)

355 premiers prix et médailles.



**PRESSOIRS**

perfectionnés

FOULOIRS A VENDANGES

FABRIQUE DE

**Cuves & Fondres**

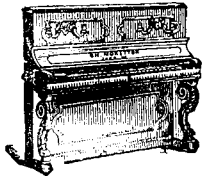
Alambics, Charrues vigneronnes, Pompes à vin  
Demander les Tarifs

**PIANOS**

Ancienne Maison VIENNET  
**CH. MORETTON & C<sup>ie</sup>, Succ<sup>rs</sup>**

9, place des Jacobins, 9 (ENTRESOL)

VENTE  
au comptant  
et  
à crédit



Location.  
Accords.  
Réparations.  
Echange.

DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ



LE  
**VIN D'OR**  
*Apéritif*

A BASE DE QUINQUINA  
MEILLEUR QUE TOUS LES MADÈRE  
*Louis Ferber & Fils*  
LYON

**CHOCOLAT DE L'UNIVERS**

Exiger le véritable nom. — Maison de détail : 10, rue d'Algérie, Lyon.

**MARIAGES RICHES**

Maison ne demandant aucune avance d'argent à ses clients; mariant gratuitement les veuves et demoiselles et ayant de nombreux partis des deux sexes à marier de suite. S'adresser ou écrire avec timbre p. réponse à M. et M<sup>me</sup> Henri, quai Claude-Bernard, 11 et 12, Lyon. Inutile à moins de 20,000 francs de dot. — Discretion absolue.

**AU COLOSSE DE RHODES**

MAISON HENRI BONJOUR  
42 et 44, cours de la Liberté, LYON

FABRIQUE ET GRANDS MAGASINS DE MEUBLES  
LES PLUS VASTES DE LYON

Ameublements de Salon, Glaces, Sièges, Tentures, Tapis,  
Literie complète, Meubles usuels et de style.

FABRICATION SPÉCIALE DE MEUBLES EN PITCHPIN

MANUFACTURE D'APPAREILS  
POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ  
*Eclairage, Chauffage, Cuisine et Industries*

**BUGNOD & GARNIER**

LYON — rue Vaubecour, 40, — LYON

INSTALLATIONS DE SALLES DE BAINS AU GAZ  
Depuis 250 francs.  
CABINETS DE TOILETTE A DES PRIX MODÉRÉS

Seuls Dépositaires pour Lyon et la Région des  
**LAMPES GAZO-MULTIPLEX**  
Magasin d'Exposition et de Vente : place des Terreaux, 23

**GRAND HOTEL DE RUSSIE**

LYON Eclairage électrique dans les chambres. — Appartements depuis 2 fr. LYON

**G<sup>de</sup> BRASSERIE-RESTAURANT de l'EXPOSITION**

Située dans l'enceinte même

SERVICE A LA CARTE ET A PRIX FIXE — MAISON DE 1<sup>er</sup> ORDRE

**Grande Salle pour Noces et Banquets**

SALONS PARTICULIERS

**CABINET D'EXPERTISES**

**Alfred JAMME**  
*Architecte expert, Juré*

Rue Femparts-d'Ainay, 11, Lyon.

Sinistres, Incendies, Expropriations.

**HOTEL DE ROME**

A BELLECOUR — LYON

Nouvellement restauré à neuf

**PRIX MODÉRÉS**

**SPÉCIALITÉ DE POSTICHES**

pour dames, perruques, cache-folie, tours, nattes, chignons, etc., etc. — **Prix modérés.**

**Maison Roustan**

63, r. Hôtel-de-Ville, au 1<sup>er</sup>, Lyon

Exposition de Lyon 1894

**AGENCE MÉJEAN ET C<sup>ie</sup>**  
6, place des Terreaux.

Organisation spéciale pour la représentation à l'Exposition. 25 0/0 d'économie.

Renseignements commerciaux, contentieux et recouvrements.

Vente et achat de fonds de commerce, propriété, immeubles et industrie.

Prêts hypothécaires.

Placement pour employés et domestique des deux sexes.

**ABONNEMENT**

à tous les Journaux du monde

**Agence FOURNIER**  
14, Rue Confort, LYON

OFFICE DES  
**BREVETS D'INVENTION**  
Français et Étrangers  
(Ancien Cabinet J. FEUILLAT, fondé en 1849)

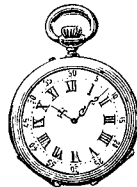
Dessins, Dépôts, Marques de Fabrique

**P. BROCARD**  
*Ingénieur, Expert près les Tribunaux*  
34, rue Ferrandière, Lyon

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION

**HORLOGERIE DE PRÉCISION**

**Ch. BRISEBARD**, fabricant à Besançon (Doubs)



MÉDAILLE de BRONZE — Paris 1889  
MÉDAILLE d'ARGENT — Besançon 1893  
MÉDAILLE d'OR — Monaco 1893

Montres en tous genres, garantie de 2 à 10 ans; Chronomètres, Chronographes, Tachymètres pour employés de chemins de fer, Montres non magnétique, etc., etc.

ENVOI GRATIS DU CATALOGUE

**OR-EXPRESS**

Pour dorer soi-même au Pinceau

tous les objets et entre autres, cadres de Glaces ou de Tableaux, Vases, Pendules, Ornaments d'église, Statuettes, Meubles de fantaisie, Baguettes de tentures, etc.

On peut aussi faire l'application sur tous les matériaux et tous les métaux.

Cet or est préparé en poudre, d'une manière scientifique et par les procédés les plus perfectionnés; après application, cette mixture qui sèche en 5 à 6 minutes produit absolument l'effet de l'or.

La boîte contient deux flacons d'or-express, un flacon de fixatif spécial, un plateau en métal, un pinceau et un mode d'emploi.

**Prix : 2 francs**

Aux Petits Docks du Commerce, 12, rue Confort, Lyon

**HUILES & GRAISSES INDUSTRIELLES**

Produits spéciaux pour Machines à vapeur, Moteurs à gaz, Dynamos, etc.

**SEIGLE-GOUJON — LYON**

*Ingénieur-Chimiste breveté en Europe et en Amérique.*

Fournisseur des C<sup>ies</sup> de Chemins de fer, de la Marine et des Manufactures de l'Etat.

**TÉLÉPHONE — MAISON FONDÉE EN 1854 — TÉLÉPHONE**  
**LYON — 3, Place des Terreaux, 3 — LYON**

Usine à vapeur aux Charpennes. Entrepôts à Lyon, Marseille et Alger.

**PUBLICITÉ DANS L'EXPOSITION**

de Lyon, en 1894

**PALISSADES, PEINTURES MURALES**

**Kiosques Lumineux**

**Catalogue Général des Exposants**

S'ADRESSER

**AGENCE FOURNIER**

14, Rue Confort, LYON

Concessionnaire de toute la Publicité Intérieure et Extérieure  
DE L'EXPOSITION

**AGENCE COOK**

2, place Bellecour, 2

**BILLETS DIRECTS ET CIRCULAIRES POUR TOUS LES PAYS**

Le Propriétaire-Gérant : V. FOURNIER.

5557. — Imp. L. Delaroche & C<sup>ie</sup>, place de la Charité, Lyon.